



Grand oral du bac : l'éloquence sera jugée en trois temps



C'est l'une des grandes nouveautés du bac sauce Blanquer. Les lycéens devront en terminale passer un grand oral. Destinée à évaluer leur éloquence, cette épreuve figure parmi les quatre épreuves finales (avec la philosophie et les deux spécialités) que passeront les terminales en juin 2021. Elles compteront avec les épreuves anticipées de français pour 60% de la note du bac. Le grand oral aura, lui, un coefficient de 10 pour la voie générale et de 14 pour la voie technologique. De quoi donner des sueurs froides aux lycéens français, peu habitués et surtout peu formés à ce genre d'exercice. Jusque-là encore très floues, les modalités de cette nouvelle épreuve, inspirée du colloquio italien, ont été précisées ce jeudi dans une publication au Bulletin officiel.

A lire aussi Oral au bac : «Même l'improvisation ne s'improvise pas»

Comment va se dérouler l'épreuve ?

L'épreuve d'une durée de vingt minutes se déroulera en trois temps. L'élève devra d'abord proposer au jury deux questions portant sur ses deux enseignements de spécialités, soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Ces problématiques seront préparées par le candidat avec ses professeurs et éventuellement avec d'autres élèves. Le jury en choisira une et laissera vingt minutes au candidat pour se préparer. Le lycéen doit d'abord s'élancer sans note et debout. Pendant cinq minutes, il explique le choix de sa problématique, la développe et y répond. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, donne un exemple de sujet transversal dans un entretien à 20 Minutes : «Un élève qui aurait choisi histoire-géo et économie, et qui aurait travaillé sur les inégalités et l'histoire de l'alphabétisation des femmes, pourrait répondre à une question telle que : "pourquoi est-il important d'augmenter la dépense mondiale en éducation pour mieux réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?"».

Elève et professeurs échangeront dans un second temps durant dix minutes sur le sujet. Le lycéen pourra à cette étape choisir de s'asseoir. L'enjeu est ici pour le candidat de préciser et approfondir sa pensée mais aussi pour le jury d'évaluer la solidité de ses connaissances. La dernière partie, de cinq minutes, sera axée sur le projet d'orientation de l'élève. Le candidat expliquera «en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel». Spécificité des élèves ayant choisi la spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales, les deux premiers temps de l'épreuve peuvent se dérouler en partie dans

la langue vivante concernée, selon le choix du candidat.

Qui composera le jury ?

Pour permettre une réelle objectivité, le jury sera composé de deux professeurs de disciplines différentes extérieurs au lycée, dont au moins l'une des spécialités de l'élève. Ces derniers devront évaluer le candidat sur 20 points. Selon le texte du ministère, ils devront «valoriser la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction».

Comment sera préparée l'épreuve ?

Selon le communiqué du ministère, «ces compétences orales vont être travaillées tout au long de la scolarité et d'une manière plus poussée encore au dernier trimestre de la classe de terminale dans le cadre des cours d'enseignement de spécialité (12 heures). Des ressources vont être très prochainement mises à la disposition des professeurs». Maxence, élève en première au lycée Le-Garros à Auch, souligne : «Pour le grand oral, tous les profs commencent à nous interroger à l'oral en nous faisant faire des présentations en classe, par exemple dans la spécialité histoire-géo, on nous demande aussi de lire un texte en littérature ou philo. J'ai l'impression qu'il y a plus d'oral qu'en seconde.» Sophie Vénétiay du Snes-FSU (premier syndicat du secondaire) s'alarme auprès de l'AFP : «Tout le monde n'a pas la même aptitude à s'exprimer et pour bien préparer les élèves, il nous faudrait un cadre qui n'est ici pas du tout établi.»

A lire aussi Chronique «Bac, première» : toute l'année, trois élèves de première racontent la réforme du lycée et du bac

Quel est l'objectif de cette épreuve ?

L'Éducation nationale estime que l'oral permettra aux élèves «d'apprendre à s'exprimer, argumenter, écouter [...], des compétences indispensables dans la vie professionnelle et personnelle». Jean-Michel Blanquer assume de lui accorder une place prépondérante. «Affecter un gros coefficient à cette épreuve, c'est envoyer un message à tout le système scolaire sur l'importance de la prise de parole en public. Et ce, afin que l'on puisse travailler sur la confiance en soi de l'école primaire jusqu'au lycée», a-t-il déclaré à 20 Minutes tout en précisant que «cette épreuve n'est pas conçue pour faire échouer les élèves».

Quelles sont les inquiétudes ?

Certains enseignants et spécialistes de l'éducation pointent les inégalités que soulève l'exercice oral. Pierre Merle, sociologue spécialisé dans l'éducation, nous expliquait il y a deux ans lors de l'annonce de cette nouvelle épreuve : «Les pratiques d'expression orale sont fortement liées aux codes sociolinguistiques (niveau de maîtrise lexicale, syntaxique et grammaticale), maîtrisés différemment selon les milieux sociaux, et ces codes sont plus restreints parmi les enfants de catégories populaires.» Il ajoutait : «Le risque est de juger l'apparence plutôt que le fond.» Le ministre rejette cette lecture. «Il permet justement de compenser les inégalités entre élèves en préparant tout le monde à la réussite de l'examen», plaide-t-il auprès de 20 Minutes.

Marlène Thomas